

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

412th meeting of the Council

- Research -

Luxembourg, 21 October 1976

President: Mr L.J. BRINKHORST,  
State Secretary  
for Foreign Affairs  
of the Netherlands

1136/76 (Presse 117)



Netherlands:

Mr F.H.P. TRIP

Minister for Research

Mr L.J. BRINKHORST

State Secretary for Foreign  
Affairs

United Kingdom:

Mr Gerald KAUFMAN

Minister of State,  
Department of Industry

Mr Alexander EADIE

Parliamentary Under Secretary,  
Department of Energy

Commission:

Mr Guido BRUNNER

Member

o

o

o

The Council examined the proposal from the Commission relating to the Multiannual Research Programme of the Joint Research Centre, 1977-1980, and the proposal to include the JET project in the five-year fusion programme.

The Council noted with satisfaction the improvements made by the Commission in the management and direction of the JRC and welcomed in particular the adoption at this meeting of the Council of the new conditions of employment for research personnel at the JRC, which provided the necessary basis for a more flexible staffing policy.

With reference to the JRC programme itself, the Council was particularly pleased that the Commission proposals concentrated on a limited number of priority measures in accordance with the guidelines established by the Council at its meeting on 15 December 1975.

The Council decided to finalize its decisions on the proposed programme at its next meeting devoted to research matters planned for 18 November 1976.

Having confirmed its commitment to the JET project as a Community project, the Council reached agreement on the essential principles of a number of important aspects of the project such as financing (80% Community, 10% Associations, 10% host country), legal form (joint undertaking), decommissioning of the machine and the Community nature of the staffing arrangements.

21.X.76

The progress made on these items, which showed the resolve of all delegations to proceed with the project, enabled the President of the Council to draw the conclusions that this provided a sound basis for attaining an overall agreement at the next meeting.

Future conditions of employment for research staff

The Council adopted the Regulation on future conditions of employment for staff of the Joint Research Centre (JRC) paid from research and investment appropriations.

The purpose of the Regulation is, in particular, to ensure the required mobility of the JRC scientific staff by means of temporary appointments restricted to five years but renewable.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Financial Regulation

The Council adopted in the official languages of the Communities a Regulation amending the Financial Regulation of 25 April 1973 applicable to the general budget of the Communities, aimed at introducing in the 1977 budget the distinction between commitment appropriations and payment appropriations for a number of new expenditure sectors.

o

o

o

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation opening, allocating and providing for the administration of tariff quotas for certain paper and paperboard falling within sub-headings ex 48.01 C II and 48.01 E of the Common Customs Tariff, originating in Portugal.

o

o o

The Council adopted the Decision on the signing of an Agreement and of an Agreement in the form of an Exchange of Letters between the European Economic Community and the Republic of India on trade in coir products.

o

o o

The Council adopted the common position of the Community and its Member States at the forthcoming talks within the OECD on shipbuilding.

o

o o

The Council gave the assent requested by the Commission under Article 55(2)(c) of the ECSC Treaty (3rd medical research programme on chronic respiratory diseases).

Bruxelles....., le 20 octobre 1976

LK/kg

433

PRIORITE P - 1

Remis au télex à

Note BIO(76) 351 aux Bureaux Nationaux  
c. c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X  
et à M. Finn Christensen DG VIII

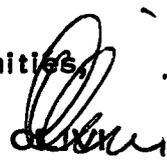
PRE-CONSEIL "RECHERCHE"

Le 21.10., le Conseil "Recherche" délibéra de 3 dossiers très importants pour la politique de recherche communautaire: Le futur programme du CCR, le statut du personnel de recherche, le JET.

Vous trouverez tous les détails des propositions respectives de la Commission dans la note P-35 de 1976 et BIO(76) 316 du 30. 9. 76 que vous possédez déjà ainsi que dans la P-81 de 1976 et la note "Prévision sur le Conseil Recherche du 21. 10. 76" qui vous ont été envoyés aujourd'hui par exprès.

1. Programme 1977-1980 du CCR: L'adoption de ce programme volumineux avec 374 MUC et concentré sur la recherche énergie, environnement et services, signifierait l'assainissement complet du CCR. Après des années de crise (1969-1972), le programme 1973-1976 a été un programme qui permettait au CCR de se rétablir. Maintenant suivra un programme qui lui rend sa bonne place dans la politique communautaire de recherche. Les chances pour son adoption semblent bonnes.
2. Nouveau statut du personnel de recherche: C'est depuis 1969 que la Commission essaye de trouver une solution satisfaisante pour tous les partis en ce qui concerne la discrimination salariale de certains agents de recherche (et qui a contribué à tant de grèves et bouleversements au CCR) ainsi que l'immobilité des chercheurs. La proposition actuelle prévoit en principe: dorénavant plus d'engagements de fonctionnaires pour le personnel de recherche mais contrats de 5 ans, et adaptation des salaires discriminés à ceux des fonctionnaires. (Cette adaptation n'est pourtant pas tout à fait complète, il y aura encore une légère discrimination de 5 %, mais acceptable pour les syndicats). Pas de dépenses supplémentaires parce que les augmentations salariales seront compensées par une diminution de charges sociales.
3. JET: voir COM(76) 523 final. Il ne s'agit pas de décider le site du JET mais plutôt de formaliser l'avis du Conseil général du 19/20. 7. 76 d'après lequel le JET sera construit comme projet communautaire. La Commission propose donc maintenant d'insérer le JET et la dépense de 108 MUC respective dans le programme "Fusion", qui est déjà adoptée sauf sa partie JET. Le Conseil devrait donc prendre la décision sur le programme JET. En outre sont à décider la clé de financement, le statut personnel du JET, la forme juridique du projet et, finalement, une procédure pour faciliter le choix du site, pourvu que le Conseil ne choisisse pas avant la fin de cette année. Si cette proposition de décision est adoptée par le Conseil, il ne restera vraiment plus qu'à choisir, à part le directeur du projet, le site du JET, choix important mais sûr, puisque les modalités du choix seront fixées.

Amitiés,

B. 

RCA 21 0822#  
248455 COTE URV  
RCA 21 0822#  
248455 COME UR  
3446 COMEUR LU

TELEX NO 6211

AVEC PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW YORK ET OTTAWA.

NOTE BIO (76) 351 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIR. GEN. DES DG I ET X  
ET A M. FINN CHRISTENSEN DG VIII

---

CONSEIL RECHERCHE

---

LE CONSEIL A DEBUTE A 10H30.

1.  
NOUVEAU STATUT DU PERSONNEL :

-----  
ADOpte COMME POINT A.

2.  
PROGRAMME 1977-80 DU CCR :

-----  
LE PREMIER TOUR D'HORIZON DEMONTE LES TENDANCES GENERALES :

- TOUTES LES DELEGATIONS TROUVENT LE CONTENU DU PROGRAMME BON, VOIENT UNE NETTE AMELIORATION VIS-A-VIS DES PROGRAMMES ANTERIEURS ET APPRECIENT LE TRAVAIL DU NOUVEAU MANAGEMENT ET L'AMELIORATION DU CLIMAT SOCIAL, FELICITENT MEME LA COMMISSION.
- LE ROYAUME-UNI, LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE DEMANDENT POURTANT DES REDUCTIONS CONSIDERABLES EN PERSONNEL (ENTRE 100 ET 350 PERSONNES) ET DU PLAFOND FINANCIER.

A PART CELA, IL Y AURA EVIDEMMENT AUSSI UNE SERIE DE QUESTION DE DETAIL A RESOUDRE. MAIS AVANT D'ENTRER DANS CES DETAILS, LE CONSEIL S'EST MIS EN RESTREINTE A 11H45 POUR DISCUTER LA QUESTION FONDAMENTALE DES REDUCTIONS BUDGETAIRES ET EN PERSONNEL.

M. BRUNNER A SOULIGNE: DEPUIS 1967, LE PERSONNEL DU CCR S'EST REDUIT DE 600 PERSONNES, UN QUART DE SON NOMBRE ACTUEL. ON NE PEUT PAS ALLER PLUS LOIN, SANS DESEQUILIBRER LE PROGRAMME GLOBAL ET SANS METTRE EN DANGER LE BON FONCTIONNEMENT DU CCR, SOUHAITE PAR TOUS. EN OUTRE, IL N'Y AURAIT PAS VRAIMENT UNE ECONOMIE : ON DEVRAIT CONTINUER A PAYER, TOUT AU MOINS PENDANT UN CERTAIN TEMPS, 75 O/O A 80 O/O DES TRAITEMENTS (VOLONTARIAT) AU PERSONNEL PARTANT. L'EQUILIBRE, ENFIN ATTEINT, ENTRE DEPENSES DE PERSONNEL ET DE RECHERCHE SERAIT DERANGE.

ENFIN : IL FAUT SOUMETTRE LE CCR A D'AUTRES CRITERES QUE LES CENTRES NATIONAUX. LE CCR A UNE AUTRE STRUCTURE ET HISTOIRE QUE LES CENTRES NATIONAUX. L'ARGUMENT DE QUELQUES MINISTRES QU'ON A DU FAIRE DES ECONOMIES DANS LES CENTRES NATIONAUX ET QU'IL FAUDRAIT TRAITER LE CCR DE LA MEME FACON, NE SERAIT DONC PAS VALABLE.

(A SUIVRE)

AMITIES,

L. KLEIN

21.10.1976  
13.35HRS  
3446 COMEUR LU#  
248455 COME UR

pal Telegram

JPL  
LM  
A/LI  
HPL

Global Telegram

Global Telegram

Global Telegram

Global Telegram

Global Telegram

Global Telegram

248455 COME UR  
3423 COMEUR LU

TELEX NO 6257

NOTE B I O (76) 351 (SUITE 2 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GEN. DES DG I ET X

---

CONSEIL RECHERCHE

LA SEANCE RESTREINTE A DURE JUSQU'A LA FIN DU CONSEIL (18H.) ON N'A PAS PRIS DE DECISIONS DEFINITIVES. LA DECISION SUR LE PROGRAMME 1977-1980 DU CCR, SUR LE PROGRAMME JET, SUR LES AUTRES QUESTIONS TECHNIQUES ENCORE OUVERTES EN MATIERE JET, ET SUR UNE MODALITE POUR LE CHOIX DU SITE DEVRONT ETRE PRISES LORS DU PROCHAIN CONSEIL RECHERCHE, FIXE AUJOURD'HUI POUR LE 18 NOVEMBRE 76.

EN CE QUI CONCERNE LE PROGRAMME DU CCR, LES DIVERGENCES DE VUE, SURTOUT SUR LA NECESSITE DE REDUCTION DU NOMBRE DU PERSONNEL ETAIENT TROP GRANDES POUR ARRIVER A UN ACCORD. LE CONSEIL S'EST NEANMOINS DECLARE SATISFAIT DE L'AMELIORATION DES PROGRAMMES, DE LA GESTION, DU CLIMAT SOCIAL DU CCR ET TROUVE QU'ELLE CONSTITUE UNE BASE VALABLE SUR LAQUELLE LE CCR POURRA FAIRE UN TRAVAIL DE QUALITE DANS LE FUTUR.

EN CE QUI CONCERNE LE JET, ON A TROUVE UN CONSENSUS ENCORE A FORMALISER SUR LA CLE DE FINANCEMENT (80 O/O BUDGET COMMUNAUTAIRE, 10 O/O PAYS HOTE, 10 O/O REPARTIS ENTRE TOUS LES LABORATOIRES ASSOCIES), LA FORME JURIDIQUE DU PROJET (ENTREPRISE COMMUNE), AURA DONC LA CHARGE DEMENTELEMENT). POUR LE STATUT DU PERSONNEL DU JET RESTENT ENCORE QUELQUES QUESTIONS OUVERTES, MAIS IL Y A CONSENSUS QUE LL'EQUIPE DOIT AVOIR UN CARACTERE COMMUNAUTAIRE.

M. BRUNNER S'EST DECLARE CONTENT DES RESULTATS. IL Y VOIT UN PROGRES QUI PERMET DE S'ATTENDRE A DES DECISIONS FINALES POUR LE 18 NOVEMBRE. EN OUTRE, IL SOULIGNE L'IMPORTANCE DU NOUVEAU STATUT DU PERSONNEL RECHERCHE, QUI A ETE ADOPTE.

DIS: LA SITUATION EST DEVENUE TELLE, QUE LE PROGRAMME DU CCR ET LE JET FONT UN PAQUET. IL Y A, CERTES, L'ASPECT BUDGETAIRE QUI RENDAIT DIFFICILE L'ADOPTION DU PROGRAMME CCR, MAIS CERTAINEMENT AUSSI LA QUESTION DU SITE DU JET OU TOUT AU MOINS DE LA MODALITE DE SON CHOIX. FIN DIS.

AMITIES,

L. KLEIN

22.10.76  
8.40#  
248455 COME UR  
3423 COMEUR LU

Telegram  
file  
JRL  
Lm  
AL

TELEX Global Telegram

TELEX Global Telegram

TE

Global Telegram

Global Telegram

m

**COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles....., le ..21...octobre.1976.....

LK/kg

Remis au télex à

" PRIORITE P - 1 "

433

**CORRIGENDUM à la note BIO(76) 351 (suite 2 et fin), aux Bureaux Nationaux  
c. c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeur des DG I et X**

---

Conseil Recherche

Télex du 21.10.76, troisième paragraphe, 4ème ligne, à lire comme suit :

.....(entreprise commune), la mise hors service ultérieure du JET  
(il deviendra propriété du pays hôte, qui aura donc la charge du démantèlement).  
.....

Amitiés,

B. OLIVI  
